



# MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



# Collecte des déchets ménagers : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

## Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

### Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

### Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

# À PROPOS

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

## Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4 m<sup>2</sup>**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



## Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique.
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable.
- **Respecter les mesures de distanciation physique :**
  - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
  - distance physique d'au moins un mètre.
- **Aérer toutes les trois heures** pendant quinze minutes les pièces fermées.
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

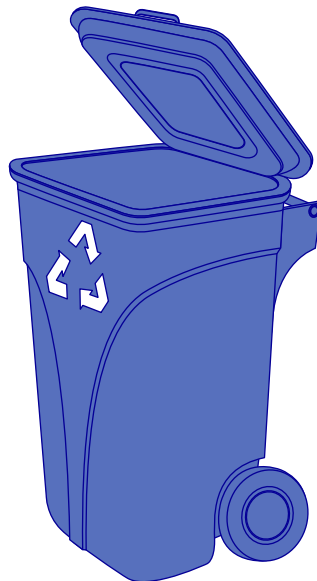
## Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du FIPHFP existent, et ont été adaptés au contexte du **COVID-19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « COVID-19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)



## 1. PRÉPARER

- **Établissez (ou ajustez) un plan de nettoyage avec périodicité et suivi** : véhicules (cabine et extérieur des bennes), locaux, vestiaires et équipements de travail communs, outils, etc. ; en particulier tout accessoire, équipement ou outil en contact avec les mains : poignées à l'arrière et portières, tableau de bord, levier de vitesse, boutons, etc. des véhicules et bennes, manches poignées de portes, machines à café, photocopieurs...
- **Affichez « se laver les mains avant et après utilisation de tout matériel commun ».**
- Pendant la pandémie, suspendez de préférence l'utilisation des fontaines à eau au profit d'une distribution de bouteilles d'eau individuelle.
- **Mettez en permanence à disposition des travailleurs** (véhicules, vestiaires, salles de pause...), **des consommables** : gel hydroalcoolique, lingettes, bidons d'eau, savon, essuie-tout, sacs-poubelle...
- Attribuez dans la mesure du possible des **outils de travail individuels**.
- **Formez/informez les salariés** :
  - sur le mode de transmission de la maladie ;
  - sur le lavage efficace des mains à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique ;
  - sur le danger, en cours de tournée, de mettre quelque chose à la bouche sans s'être lavé les mains : cigarette, bouteille d'eau...
- **Instaurez des équipages fixes et dédiés par véhicule.**
- **Envisagez de nouvelles organisations** après discussion/échange avec les salariés en fonction des territoires et des configurations : horaires et organisation des tournées, équipes de deux personnes, horaires de prise de poste décalés, affectation des véhicules, usage des locaux communs...
- **Adressez des consignes** aux usagers sur la gestion des déchets (sacs fermés, ne pas mettre au tri les mouchoirs usagers, utilisation des containers...).
- **Prévoyez le respect des distances de sécurité tant au niveau des locaux** (vestiaires, sanitaires, douche, cafétéria) qu'à bord et autour des véhicules lors des managements des containers.
- **Modifiez les horaires de prises de poste** pour étaler les présences au vestiaire.
- **Réorganisez les tournées** (plages horaires, mutualisation de parties de tournées, report des tournées, encombrants, déchets verts...).
- **Privilégiez les tournées à deux** : un chauffeur et un ripeur en adaptant les tournées au tonnage par ripeur. En cas de tournée organisée à trois (un chauffeur et deux ripeurs), le port du masque barrière est strictement obligatoire dans la cabine de conduite. Il peut être complété par le port d'une visière ou de lunettes. L'employeur s'assure que ces dispositifs sont connus et parfaitement appliqués.
- **Organisez les nettoyages de cabine de conduite** et parties extérieures de benne.



## 2. RÉALISER



- Gérez la **coactivité**, notamment lors de l'arrivée dans les zones de tri ou d'incinération (voir fiche correspondante).
- **Étalez dans le temps l'arrivée et le retour des équipages** en tenant compte des surfaces de vestiaires et des distances à respecter.
- **Faites porter si possible des lunettes de protection englobantes pour éviter les projections** de matière dans les yeux lors de la fermeture de la presse hydraulique ou faites procéder à cette opération en veillant à ce que les ripeurs soient suffisamment éloignés.
- **Faites nettoyer régulièrement la cabine** (volant changement de vitesses, tableau de bord, accoudoirs, poignées de portes, poignées de maintien arrière des ripeurs, boutons actionnant le compresseur) et tout le petit matériel (GPS, téléphone).
- **Respectez les distances entre deux personnes** (au moins un mètre) : collègues, passants, gardiens, particuliers.
- **Pas de contact de main à main.**
- Durant la tournée, **se nettoyer les mains** au savon et à l'eau ou au gel hydroalcoolique mis à disposition avant de fumer ou boire.
- **Faites remonter à la hiérarchie tout dysfonctionnement** dans la nouvelle organisation.
- Si des bouteilles d'eau individuelles sont embarquées en camion, **elles sont marquées au nom du salarié.**



## 3. VÉRIFIER

- Assurez-vous du **respect des plans de nettoyage**, locaux sociaux et camions.
- Assurez-vous de **l'approvisionnement permanent des consommables** (gel, lingettes, savons, sacs-poubelle...) au dépôt et dans les camions.
- Au dépôt, **vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour**, et assurez-vous en permanence de la présence de savon et de moyens de séchage. Veillez à ce que la tenue soit intégralement changée quotidiennement et non remise dans les vestiaires personnels.

